

ÉLECTIONS EUROPÉENNES EN FRANCE / 24 ET 25 MAI 2014



L'appel au vote pour l'Europe

Dans quelques semaines, se dérouleront en France et dans l'ensemble des pays européens, les élections européennes qui permettront d'élire 751 députés occupant un siège au Parlement européen de Strasbourg pour 5 ans.

« Et si au contraire nous avons besoin de plus d'Europe pour combler le manque d'harmonisation sociale, fiscale, environnementale et lutter contre les distorsions ?... »

« Et si l'Europe était la solution pour lutter contre des réglementations complexes où les directives votées à Bruxelles sont souvent sur-transposées en France ?... »

« Et si ce n'était plus la faute de « Bruxelles » mais grâce à « Bruxelles » !... »

À u regard, des derniers sondages, l'abstention est donnée vainqueur ! On dit que l'Europe peine à mobiliser les citoyens qui ne se retrouvent plus dans le projet pacifique des pères fondateurs d'après guerre. Aujourd'hui l'Europe inquiète plus qu'elle ne rassure.

Face à ce constat, les Chambres d'agriculture, la FNSEA et les Jeunes agriculteurs lancent aujourd'hui un « appel au vote » pour l'Europe. L'échéance électorale européenne reste déterminante dans le fonctionnement démocratique européen et confirme notre droit citoyen, celui de voter pour le projet européen que nous souhaitons !

UNE OPÉRATION DE COMMUNICATION DE LA PROFESSION AGRICOLE FRANÇAISE POUR L'EUROPE

UN « APPEL AU VOTE » RELAYÉ AU SEIN D'UNE PLAQUETTE DE COMMUNICATION À DESTINATION DES AGRICULTEURS, D'UNE PROFESSION AGRICOLE :

- > explique le fonctionnement du Parlement européen, ses pouvoirs, la désignation du Président de la Commission,
- > illustre la valeur ajoutée de l'Europe pour l'agriculture





Le Parlement européen, un "contre-pouvoir" stratégique en Europe

Le Parlement européen a gagné de nombreux pouvoirs (législatif, budgétaire, de contrôle) et est devenu un véritable co-législateur. Grâce à la procédure de codécision, les députés européens traitent à égalité législative avec les ministres de l'Union européenne

Le Parlement européen va pour la 1^{ère} fois désigner le Président de la Commission européenne. L'exécutif bruxellois sera de la même couleur politique que le parti vainqueur aux élections européennes

70% de la législation nationale découle directement de la législation adoptée par les Eurodéputés

L'économie de l'UE pourrait croître de 800 milliards d'euros (soit une hausse de 6 % du PIB actuel de l'UE) si davantage d'actions étaient prises au niveau européen (source étude du Parlement européen)

Lors de la prochaine législature (2014-2019) le Parlement européen devra légiférer sur des enjeux majeurs pour l'agriculture : la révision à mi-parcours du budget européen, la PAC d'après 2020, la qualité des produits alimentaires, l'information du consommateur, l'environnement, l'énergie, la santé animale, les questions sociales et fiscales...



> formule ses recommandations pour la défense des intérêts agricoles en Europe

UN ÉVÉNEMENT DE RELATIONS PUBLIQUES « L'AGRICULTURE PREND RENDEZ-VOUS AVEC L'EUROPE »

Le 14 mai prochain de 17h à 20h à l'APCA. Les Présidents des Chambres d'agriculture, de la FNSEA et des JA :

- > auditionneront les chefs de partis ou chef de file de campagne des six plus grandes formations politiques françaises pour entendre les valeurs qu'ils défendent et les propositions qu'ils formulent autour de 3 problématiques :
 - quels seront les contours de l'Europe de demain?
 - une Europe fédérale vs une fédération européenne d'Etats nations?
 - qui dirige l'Europe aujourd'hui ? Qui dirigera l'Europe demain?
- > remettront aux représentants politiques les recommandations et souhaits qu'ils formulent pour l'agriculture européenne de demain



Amélie CHAUVELLE
Chambres d'agriculture France
Service Europe et action internationale

POUR ALLER PLUS LOIN

Les élections européennes en France : comment ça marche ?

Les 24 et 25 mai*, les Français vont élire 74 députés qui occuperont un siège au Parlement européen pendant 5 ans

Les candidats aux élections européennes sont issus des grandes formations politiques françaises

Les sièges sont répartis en fonction du nombre de voix obtenu par la liste et selon la place des candidats sur la liste. Les listes qui n'ont pas obtenu 5 % des suffrages exprimés sont exclues de la répartition des sièges.

Les sièges à pourvoir sont répartis entre les 8 circonscriptions inter-régionales: Nord-Ouest (10 sièges), Ouest (9 sièges), Est (9 sièges), Sud-Ouest (10 sièges), Sud-Est (13 sièges), Massif central-Centre (5 sièges), Ile-de-France (15 sièges) et Outre-mer (3 sièges)

*24 mai pour l'Outre-mer et 25 mai pour la France métropolitaine